

RESOLUTIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30/04/2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2023,
- Des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2023,

Approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2023 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2023 comme suit :

	En dinars
RESULTAT NET 2023	190 013 468,962
REPORT A NOUVEAU 2022	441 542,119
BENEFICE A REPARTIR ET A DISTRIBUER	190 455 011,081
RESERVES LEGALES	-
DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2023	57 600 000,000
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	80 000 000,000
FONDS SOCIAL	500 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	51 800 000,000
TOTAL	189 900 000,000
REPORT A NOUVEAU 2023	555 011,081

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à 0,900 Dinar (Neuf-cents millimes) par action et fixe la date de mise en paiement pour le 02 Juillet 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les cooptations faites par le conseil d'administration d'administrateurs représentant de l'Etat et les actionnaires publics, comme suit :

- Mme Imen KOUKI en remplacement de Mr Raouf KLIBI, à compter du 1^{er} Août 2023 ;
- M. Houssein MOUELHI en remplacement de Mr Zakaria Oueslati, à compter du 1^{er} Août 2023;
- M. Mohamed BEN OTHMAN en remplacement de Mme Nejia GHARBI à compter du 4 Août 2023.

Et ce, pour le reste du mandat de leurs prédécesseurs qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars brut (4 000 TND) par séance et par présence pour le président du conseil d'administration avec un plafond annuel brut de (24 000 TND).
- Un montant de deux mille dinars brut (2 000 TND) par séance et par présence pour chaque membre du conseil d'administration avec un plafond annuel brut de (12 000 TND).
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques par séance et par présence avec un plafond annuel net de (12 000 TND) pour chacun d'eux.
- Un montant de mille dinars net (1 000 TND) par séance et par présence pour les administrateurs membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités issus du conseil d'Administration avec un plafond annuel net de (6 000 TND) pour chacun d'eux.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix et ce, à compter du 30 avril 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- M. Mustapha ABDELKEBIR : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics.
- M. Mohamed ACHOUR : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M. Lotfi HBAIEB : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;

- Mme Houda MACHAT : administrateur indépendante.

Et ce, pour un mandat de trois années qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide également de renouveler le mandat de :

- Mme Imen KOUKI : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M. HOUSSEIN MOUELHI : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M. Mohamed BEN OTHMAN : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M. Mohamed Khaled BELLAGHA : administrateur représentant des actionnaires privés.

Et ce, pour un mandat de trois années qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

BILAN COMPARE APRES REPARTITION DES BENEFICES EX 2023/2022

(unité : en 1000 DT)

	31.12.2023	31.12.2022	Variations	
			Volume	(%)
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	242 678	206 983	35 695	17,2
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	63 723	72 662	-8 939	-12,3
3- Créances sur la clientèle	13 792 934	13 830 495	-37 561	-0,3
<i>a- Comptes débiteurs</i>	2 171 597	1 989 768	181 829	9,1
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	11 130 772	11 375 242	-244 470	-2,1
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>	366 579	340 300	26 279	7,7
<i>d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MD & 160MD</i>	123 986	125 185	-1 199	-1,0
4- Portefeuille-titres commercial	144 055	172 626	-28 571	-16,6
5- Portefeuille d'investissement	5 774 174	4 501 699	1 272 475	28,3
6- Valeurs immobilisées	141 814	143 513	-1 699	-1,2
7- Autres actifs	309 331	379 216	-69 885	-18,4
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>	143 366	227 733	-84 367	-37,0
<i>b- Autres</i>	165 965	151 483	14 482	9,6
TOTAL ACTIF	20 468 709	19 307 194	1 161 515	6,0
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	4 037 378	4 206 089	-168 711	-4,0
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	1 058 727	748 768	309 959	41,4
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	11 886 986	11 023 090	863 896	7,8
<i>a- Dépôts à vue</i>	3 150 268	2 926 456	223 812	7,6
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>	8 736 718	8 096 634	640 084	7,9
4- Emprunts et ressources spéciales	723 675	730 723	-7 048	-1,0
<i>a- Emprunts matérialisés</i>	298 939	394 332	-95 393	-24,2
<i>b- Autres fonds empruntés</i>			0	
<i>c- Ressources spéciales</i>	424 736	336 391	88 345	26,3
5- Autres passifs	815 260	785 675	29 585	3,8
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>	51 559	31 916	19 643	61,5
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>	335 745	282 064	53 681	19,0
<i>c- Autres</i>	427 956	471 695	-43 739	-9,3
TOTAL PASSIF	18 522 026	17 494 345	1 027 681	5,9
CAPITAUX PROPRES				
1- Capital social	320 000	320 000	0	0,0
2- Réserves	1 587 369	1 454 263	133 106	9,2
3- Actions propres	-4 339	-4 588	249	
4- Autres capitaux propres	43 098	43 098	0	0,0
5- Résultats reportés	555	76	479	630,3
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 946 683	1 812 849	133 834	7,4
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	20 468 709	19 307 194	1 161 515	6,0

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(unité : en 1000 DT)

	Capital	Capital non appelé	Prime d'émission Prime de fusion +	Réserve légale	Fonds de développement des compétences	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissement encore indisponible	Réserve pour réinvestissement encore disponible	Réserve à régime spécial indisponible	Réserve à régime spécial devenue disponible	Réserves exceptionnelles	Réserve pour fonds social	Résultats reportés avant affectation	Résultats reportés après affectation	Modifications comptables	Résultats de l'exercice	Dotations de l'ETAT	Actions propres	Total
Soldes au 31/12/2018 Après affectation	176 000	-	55 077	17 600	8 773	-	170 987	120 804	-	17 801	411 210	40 815	-	10	-	-	133 000	-	1 152 077
Soldes au 31/12/2019 Avant affectation	320 000		252 197	17 600	8 773	-	160 438	131 353	-	17 801	408 010	41 570	10			123 433	43 098	1 339	1 522 944
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 09/06/2020				6 172	6 172		60 000				50 580	500	10	19		123 433			-
Dividendes distribués																			-
Soldes au 31/12/2019 Après affectation	320 000	-	252 197	23 772	14 945	-	220 438	131 353	-	17 801	458 590	42 070	-	19	-	-	43 098	1 339	1 522 944
Soldes au 31/12/2020 Avant affectation	320 000		252 197	23 772	14 945	-	220 438	131 353	-	17 801	458 590	42 713	19			102 283	43 098	1 010	1 626 199
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 10/06/2021				5 116	-		64 000				650	500	19	36		70 283			-
Dividendes distribués																32 000			32 000
Soldes au 31/12/2020 Après affectation	320 000	-	252 197	28 888	14 945	-	284 438	131 353	-	17 801	459 240	43 213	-	36	-	-	43 098	1 010	1 594 199
Soldes au 31/12/2021 Avant affectation	320 000		252 197	28 888	14 945	-	265 000	150 791	-	17 801	459 240	44 119	149			163 145	43 098	976	1 758 397
Affectation des réserves au RAN											51 200		51 200						-
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 29/04/2022				3 112			80 000				79 500	500	51 349	182		111 945			-
Dividendes distribués																51 200			51 200
Soldes au 31/12/2021 Après affectation	320 000	-	252 197	32 000	14 945	-	345 000	150 791	-	17 801	487 540	44 619	-	182	-	-	43 098	976	1 707 197
Soldes au 31/12/2022 Avant affectation	320 000		252 197	32 000	14 945	-	278 000	217 791	-	17 801	487 540	45 489	525			159 251	43 098	4 588	1 864 049
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 29/05/2023							80 000				28 000	500	525	76		108 051			-
Dividendes distribués																51 200			51 200
Soldes au 31/12/2022 Après affectation	320 000	-	252 197	32 000	14 945	-	358 000	217 791	-	17 801	515 540	45 989	-	76	-	-	43 098	4 588	1 812 849
Soldes au 31/12/2023 Avant affectation	320 000		252 197	32 000	14 945	-	284 000	291 791	-	17 801	515 540	46 795	442			190 013	43 098	4 339	2 004 283
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30/04/2024							80 000				51 800	500	442	555		132 413			-
Dividendes distribués																57 600			57 600
Soldes au 31/12/2023 Après affectation	320 000	-	252 197	32 000	14 945	-	364 000	291 791	-	17 801	567 340	47 295	-	555	-	-	43 098	4 339	1 946 683

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEUR	Qualité	MANDAT	PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES	MANDATS D'ADMINISTRATEURS EN COURS DANS D'AUTRES SOCIETES
M. Lotfi HBAIEB	Président du Conseil	2024-2026	Directeur Général –Chef du corps du CGF- Ministère des finances	STAR
Mme IMEN KOUKI	REPRESENTANT DE L'ETAT ET DES ACTIONNAIRES PUBLICS	2024-2026	Directeur des crédits et des financements sectoriels au Ministère des Finances	-
M. Mohamed ACHOUR	REPRESENTANT DE L'ETAT ET DES ACTIONNAIRES PUBLICS	2024-2026	Ex Directeur Central BH BANK	-
M. HOUSSEIN MOUELHI	REPRESENTANT DE L'ETAT ET DES ACTIONNAIRES PUBLICS	2024-2026	Directeur Général à TFB Directeur Général à BTK Directeur Général Adjoint à l'AMEN BANK	-
M. MOHAMED BEN OTHMAN	REPRESENTANT DE L'ETAT ET DES ACTIONNAIRES PUBLICS	2024-2026	Directeur Général à la Banque islamique de Mauritanie Directeur Général par intérim à Bank ABC Tunisie	-
M. MUSTAPHA ABDELKEBIR	REPRESENTANT DE L'ETAT ET DES ACTIONNAIRES PUBLICS	2024-2026	Gérant de la société ENGINSYS CONSULTING Ex Directeur à l'Office de Développement du Sud Ex PDG SODIS SICAR	-
LA CTAMA	REPRESENTEE PAR MR FAOUZI KHATTAT	2022-2024	Directeur Financier à la CTAMA	SIMPAR -SIT HEDIA -ESSOUKNA MAE -BEST LEASE- NATILAIT IMMOBILIERE DE LA CTAMA IMMOBILIERE DE LA MAE
Mme HOUDA MACHAT	MEMBRE INDEPENDANT	2024-2026	Ex Directrice Centrale à AMEN BANK	Amen Santé.
M. MONDHER ROUROU	MEMBRE INDEPENDANT	2022-2024	Ex DG de la Banque d'Affaires de Tunisie	-
M. MOHAMED KHALED BELLAGHA	REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES PRIVES	2024-2026	Gérant d'une exploitation agricole familiale Gérant de deux sociétés immobilières familiales.	Société Alternative Capital Partners Société Immobilière Diar El Melk
M. Kais JOMAA	REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	2022-2024	Directeur Général de la Société des Minoteries et des Industries Diverses	Société des Minoteries et des Industries Diverses

RESOLUTIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide l'amendement de l'article 4 des statuts de la banque comme suit :

Article 4 :

La Banque prend la dénomination suivante :

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Cette dénomination sera précédée ou suivie de la forme juridique de la banque ou des initiales S.A.

Le nom commercial de la Banque est:

BNA BANK.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve l'amendement des statuts conformément à :

- la loi bancaire n°2016-48 du 11 Juillet 2016 ;
- la circulaire BCT n°2021-05 du 19/08/2021 ayant pour objet « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers ».

Cet amendement a été effectué en date du 08 Juin 2023, par le Directeur Général par intérim, en se référant à l'article 291 alinéa 4 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve, à titre de régularisation, l'amendement des articles 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 des statuts conformément au tableau en annexe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.